

Message d'intérêt public

Baisse temporaire du prix du carburant d'aviation

Date de début : 4 juin 2026
Date de fin : 7 septembre 2026
À l'échelle du Nunavut

30 s

Le ministère des Transports et de l'Infrastructure du Nunavut souhaite informer les Nunavoises et Nunavois que le gouvernement fédéral a élargi la portée de la suspension temporaire de la taxe d'accise fédérale pour y inclure l'essence d'aviation au plomb.

Par conséquent, à compter du 4 juin 2026, le prix de l'essence d'aviation au plomb distribuée par la Division des produits pétroliers sera réduit de 11 cents le litre dans l'ensemble du Nunavut.

Cette baisse de prix découle de l'allègement de la taxe d'accise fédérale, lequel est en vigueur jusqu'au 7 septembre 2026.

Vous trouverez en annexe une liste de prix actualisée.

###

Personne-ressource pour les médias :

Greg Bélanger
Gestionnaire de la politique, de la législation et des communications
Transports et Infrastructure Nunavut
867 975-5449
TINComms@gov.nu.ca

Public Service Announcements are available in Inuktitut, English, Inuinnaqtun and French on www.gov.nu.ca.
Kavamatkunnin Tuhaqtitaujukhat hailihimajun Inuktitut, Qablunaatun, Inuinnaqtun Uuiutullu uvani www.gov.nu.ca.
Les messages d'intérêt public sont disponibles en inuktitut, en anglais, en inuinnaqtun et en français au www.gov.nu.ca.